

LE SITE DU ROCHER ROYAL

Commune de Guidel (Morbihan)

Philippe BELBEOC'H

Notre relation avec le site du Rocher royal a débuté à l'automne 1999 par une simple sortie nature commentée par deux techniciens de l'Office national des forêts. En effet, désireux de montrer leurs travaux à un groupe d'amoureux de la nature, ils nous menèrent dans le nord de Locmaria sur la commune de Guidel où plusieurs chemins d'exploitation forestière et de randonnée étaient en cours de réalisation. Lors de la visite du site au bord de la Laïta, l'un d'eux nous signala la présence d'une motte sur les hauteurs surplombant la rivière. Intéressés par la nature mais aussi par l'histoire du Moyen-âge, nous nous promîmes de revenir jeter un coup d'œil sur cette motte.

Quelques temps plus tard, nous revînmes donc à cet endroit par la partie haute du Rocher royal. Tout de suite nous avons compris l'intérêt et la richesse de cette motte qui présentait un aspect bien particulier. En effet, ce qui s'offrait à notre vue n'avait pas les caractéristiques des mottes traditionnelles que l'on peut voir dans le département. Les douves étaient profondes et encore bien marquées tandis que la partie centrale assez vaste présentait des traces de constructions en pierre. Malheureusement nous avons pu aussi constater les dégâts occasionnés par le passage d'engins d'exploitation et la menace qui pesait sur l'ensemble du site, liée à la volonté des forestiers de vouloir tirer profit des bois existants. Nous avons donc décidé, d'une part d'entreprendre une action de sauvegarde afin de préserver ces vestiges, et d'autre part de réaliser des relevés topométriques des éléments visibles avant leur éventuelle disparition.

Notre première démarche, ignorant l'identité des différents intervenants, a été de prévenir la municipalité, la société d'histoire et d'archéologie du pays de Lorient et la presse. Nous étions encore bien loin d'imaginer les conséquences de notre démarche. La première visite de M. Georges Pin, président de la société d'histoire et d'archéologie du pays de Lorient, nous a confirmé l'intérêt exceptionnel du site et la nécessité d'entreprendre une action de sauvegarde. En février 2000, plusieurs articles furent donc publiés dans la presse locale et soulevèrent des réactions diverses de la municipalité guidéloise d'une part et de l'ONF d'autre part. (cf articles en annexe 3) M. François Aubertin, maire de Guidel, favorable initialement à notre entreprise prit par la suite le parti de minimiser les dégradations et défendit les techniciens de l'ONF. Cet organisme quant à lui, fort courroucé de la mauvaise publicité qui lui avait été faite, se retrancha derrière le fait qu'il avait agi avec l'accord de la DRAC (direction régionale de l'action culturelle) à notre grand étonnement. En effet à leur demande, une personne de la DRAC s'était déplacée avant le début des travaux et avait conclu au peu d'intérêt du site. Fort de cet accord verbal, les travaux avaient commencé. Désirant pousser plus loin notre action, nous avons continué les mesures et répondu toujours par voie de presse aux différents articles de la municipalité. Les premiers éléments relevés sur le terrain nous confirmèrent le fait que nous n'étions pas en présence d'une « motte » mais bien sur les ruines d'un ensemble fortifié assez élaboré, ce fait étant corroboré par la découverte de la base d'une tour creuse.

Observations confirmées

Nos observations ont été confirmées par l'intervention de M. Roger Bertrand sur le site. Notre remue-ménage avait cependant fait assez de bruit pour attirer l'attention de la DRAC, puisque M. Yannick Lecerf, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie et M. Stéphane Deschamps, conservateur régional de l'archéologie, se sont déplacés. Bien qu'ayant conclu à une perturbation très limitée, ils ont convenu que certains travaux seraient nécessaires pour «gommer» l'impact du passage des engins d'exportation forestière.

La municipalité guidéloise ayant, quant à elle, conclu à des perturbations imaginaires, ceci a donné lieu à de nouveaux échanges d'articles dans la presse. Les perturbations constatées sont:

- Perçement à la pelleteuse des contrescarpes nord et sud
- Elargissement et nivellement des douves sur les deux tiers
- Destruction d'un talus sur une quinzaine de mètres,
- Sans doute élargissement d'un passage existant dans l'enceinte sud
- Réalisation d'un chemin de randonnée (quatre mètres de large) au pied du Rocher royal avec extraction d'une masse importante de pierres.

Ces travaux ont surtout entraîné une fréquentation accrue du site, notamment l'utilisation des douves par les clubs sportifs (équitation et VTT). Ceci ne pouvait que générer une lente mais certaine destruction des vestiges. Devant ce constat, nous avons décidé d'aller plus loin dans notre intervention. A nos yeux, le seul moyen de protéger cet endroit était de le sortir de l'ombre et d'attirer l'attention des autorités compétentes. Nous avons par conséquent formulé une demande de fouilles auprès de la direction régionale de l'action culturelle, le 2 septembre 2000, après avoir complété notre dossier et réalisé un plan des vestiges visibles sur le site. Le 11 octobre 2000, nous avons été conviés par M. Deschamps à présenter notre projet lors de la réunion annuelle de programmation des opérations de recherches pour l'année à venir. Rassemblant notre documentation et surtout notre courage, nous nous sommes retrouvés à cette date à Rennes en présence d'archéologues et de chercheurs au CNRS. Nous étions les seuls amateurs à défendre un projet. Nous n'avons pu évidemment obtenir d'autorisation de fouilles pour 2001, mais nous avons été assez convaincants pour attirer l'attention des personnes présentes, et notamment les représentants du Conseil général du Morbihan qui en l'occurrence, est le propriétaire des terrains qui concernent notre action. Avant toute chose, il nous fallait obtenir l'autorisation de ce propriétaire qui, par chance, semblait s'intéresser à nos travaux. Cette autorisation nous devenait maintenant indispensable pour pouvoir progresser significativement. Forts des contacts obtenus lors de la réunion de Rennes nous avons envoyé plusieurs courriers justifiant nos démarches et le but que nous nous étions fixés. Mme Brigitte Nicolas (directeur de la culture) a organisé une réunion le 6 décembre 2001 à Vannes au siège du Conseil général. Y assistaient Mme Jablonwski, M. Y. Lecerf, M. Claudel (chargé des espaces naturels sensibles).

Poursuite des investigations

Au cours de cette réunion, M. Lecerf nous a confirmé que la DRAC ne nous accorderait pas d'autorisation de fouilles pour l'année à venir, mais cependant qu'elle nous encourageait à poursuivre notre investigation en cours. Pour ce faire, et pour obtenir une existence légale aux yeux des services de l'archéologie régionale, il nous a conseillé de nous affilier au Groupe des chercheurs de l'ouest, afin d'avoir l'autorisation de réaliser une prospection inventaire précise et un relevé topométrique du site, ce que nous nous sommes empressés de faire bien évidemment. Nous existions enfin légalement et nous avons l'aval du Conseil général du Morbihan pour effectuer ces travaux sous la responsabilité de M. R. Bertrand. Travaux que nous n'avions pas négligés pendant cette période, mais qui prenaient maintenant une dimension nouvelle grâce au matériel aimablement confié par M. Bertrand et permettant l'affinage de nos mesures.

Le 26 Avril 2001, nous avons reçu un courrier du Conseil général du Morbihan nous annonçant que les itinéraires des chemins de randonnée avaient été déplacés et que les accès au site du Rocher royal étaient maintenant fermés par des barrières.

M. Lecerf nous ayant conseillé de réaliser un relevé topométrique, fin par pas de 20 cm, nous nous sentions impuissants devant la tâche gigantesque qu'il nous restait à accomplir. Nous avons contacté alors le lycée professionnel Marie Lefranc de Lorient qui forme des géomètres. Intéressés par l'aspect formateur de notre demande, les professeurs se sont déplacés à plusieurs reprises pour évaluer les possibilités d'action. A notre grande joie, les travaux de relevés ont débuté le 27 novembre 2001.

Parallèlement à ces démarches administratives et ces actions sur le terrain, nous avons réalisé des recherches dans les archives afin de situer notre « trouvaille » dans le temps. Les relevés effectués nous permettaient de dire que nous avions affaire à une construction militaire approximativement datée du XIII^e siècle. Nous avons donc orienté notre enquête vers un seigneur suffisamment puissant pour élever une telle construction, face aux terres appartenant au duc de Bretagne au XIII^e siècle. Vaste sujet !

Recherches aux archives

Après de nombreuses recherches infructueuses auprès des historiens locaux et diverses consultations d'ouvrage d'histoire régionale, un premier indice nous est apparu dans un document conservé aux archives départementales de Vannes, sous la forme d'un simple compte rendu de chefrente portant le nom de Guillaume de Lanvaux et concernant des terres situées à Brangollo et daté de 1429 (cf annexe 2). Brangollo est situé à quatre kilomètres du site du Rocher royal et le nom de De Lanvaux nous a paru suffisamment intéressant pour orienter notre recherche vers cette famille illustre.

Effectuons un petit voyage dans le temps et remontons jusqu'à une période que l'on peut dater de 500 à 1000. La rivière qui s'appelait Ellé, était à cette époque la frontière entre deux petits royaumes bretons, la Cornouaille et le Bro Waroch . Ces deux royaumes étaient rivaux et l'on peut penser que des fortifications existaient déjà le long de cette frontière. Le royaume de Bro Waroch est devenu le Kéménét Héboi pendant la période de 1000 à 1066. Le comte de Cornouailles (Alain Cainhiart) possède en propre à cette époque, un domaine très important dont Carnoët où il réside souvent. Il possède même des terres dans le comté de Vannes entre le Blavet et Quiberon.(cf carte en annexe 1)

On peut donc penser que les sires de Kéménét Héboi dont la capitale était à Hennebont, coincés entre l'Ellé et le Blavet, sentaient très fort la menace du comté de Cornouailles . De plus en l'an 1000, ce personnage avait insulté à Auray, en séance publique, son suzerain Geoffroy I-duc de Bretagne et comte de Vannes¹. Il était donc très isolé d'où la nécessité d'élever des défenses, le long des frontières et en particulier au bord de l'Ellé.

D'après l'abbé Euzenot, Guidel était le centre religieux du Kéménét-Héboi et possédait de nombreux castels à Kermartin, Kerisouet, Cruguel, Schupidan, Kervardel, St Mathieu, La Sauldraye, etc

Pendant la période 1066-1200, désireux d'étendre leurs possessions sur tout le littoral, la pression des ducs s'est faite de plus en plus forte.

¹ Sous le comte de Bretagne, Geoffroy I ainsi que le raconte la chronique de Vitré, Béranger insulte son suzerain à Auray et est tué de la main de Rivallon de Vitré fidèle au prince (Y .Bellancourt)



Au début du XIII^e siècle apparaît un seigneur, Alain De Lanvaux. La famille De Lanvaux est un ramage des comtes de Vannes et héritières des seigneurs d'Hennebont, seigneurs du Kéménét Héboué. Alain De Lanvaux figure avec le titre et les droits de seigneur De Lanvaux dans les chartes de l'abbaye de ce nom, de 1240 à 1264. Seigneur puissant puisque ces terres contiennent 25 paroisses avec l'île de Groix et couvrent un espace allant du Blavet jusqu'à l'Ellé et s'étendent jusqu'aux paroisses de Grandchamp et de Pluvigner.



Jean Ier dit Le roux (1237-1286) est alors duc de Bretagne et a des vues sur la ville de Quimperlé, possession de l'abbaye de Sainte-Croix depuis 1029. Les premières tentatives pour limiter le pouvoir des religieux remontent au duc Alain Fergent (1084 1112), mais il faut attendre 1238 pour que le duc Jean Ier puisse asseoir définitivement son autorité sur Quimperlé. Il fait cerner la ville de remparts percés de trois portes donnant sur les deux rivières et crée le port de Bennerven sur l'Ellé (Laïta).

Ce duc porte un grand intérêt à la ville de Quimperlé et il semble donc logique de penser qu'il se soit inquiété du contrôle de la navigation sur une des principales voies d'accès à la cité. « *Jean Ier Le roux avait une manière particulière de régler ses querelles avec ses vassaux et n'oubliait jamais les intérêts de sa caisse. Quand un baron éprouvait quelques embarras pécuniaires, le duc toujours bien garni d'écus lui tendait une perche charitable en lui prêtant une bonne somme. Il renouvelait et augmentait même ce prêt sans difficulté à plusieurs reprises. Mais alors au lieu d'aider le baron à sortir du gouffre, la trop charitable perche finissait par l'y noyer, car le duc après avoir bien et dûment constaté que son débiteur ne pouvait payer ses dettes, saisissait ses terres, ses seigneuries et les annexait au domaine ducal* ». (Arthur de la Borderie)

Revenons aux sires de Lanvaux. Nous savons que leurs ennuis commencèrent vers 1236 ou 1238 (à cette époque Jean Ier prenait le contrôle de Quimperlé). Selon Gouffon de Kerdellech, Pol Potier de Coucy et Jean de Kerhervé, les sires de Lanvaux se révoltèrent contre le duc de Bretagne (le prénom d'Olivier De Lanvaux étant souvent cité).



Ces seigneurs auraient eu pour alliés, Pierre sire de Rostrenen et Pierre de Craon ainsi que les sires de Léon, cousins du vicomte de Léon ruiné par Jean Ier. Révolte assez violente puisque l'on parle de l'incendie de la ville haute de Quimperlé en 1241 et la destruction d'un château ducal (peut être celui de Queblen) (Y.Bellancourt). Les seigneurs auraient été battus et emprisonnés (De Lanvaux à Suscinio et de Craon à Nantes)². Cette révolte est mise en doute par A. De La Borderie qui argumente du fait de l'existence de 1240 à 1264 d'un seigneur De Lanvaux possédant cette terre et jouissant de tous les droits qui en dépendent (cf chartes de l'abbaye) . Cependant ce qui est certain, c'est l'ingérence du duc de Bretagne dans la gestion des terres de Lanvaux à partir de 1267.

² Il n'y a aucune référence à cet emprisonnement au château de Suscinio (Beunon Pierre)

Dans les rôles de finance de l'an 1267, on voit un receveur du duc Jean Le roux (Denis de Vannes) en instance auprès du duc au sujet de domaine De Lanvaux et de la terre de Coetrmol (Coatroual ?) propriété d'Alain et Geoffroy de Lanvaux. Les terres De Lanvaux n'étaient donc point encore réunies au domaine ducal. Ces rôles de finances nous apprennent, d'après la Borderie, pourquoi le duc jouit-il du revenu de ces terres . Sous l'année 1270, à la date du jeudi avant la St Michel (25 Sept), on peut lire : « *on fit ce jour là le compte de toutes les dettes des seigneurs Alain et Geoffroy De Lanvaux envers monseigneur le duc, et l'on trouva qu'elles se montent à 4500 livres* ». C'était comme gage de cette grosse dette que le duc avait mis la main sur les revenus de la terre De Lanvaux. L'année 1270 ne fut donc pas favorable aux sires De Lanvaux. En cette même année, Alain qui était sans doute très âgé (il était majeur en 1224) céda sa seigneurie à son fils Geofroi qui jura fidélité au duc le samedi après la trinité (14 juin 1270), et peu de temps après son père mourut. Le duc avait ménagé Alain de Lanvaux, par crainte ou par respect de son grand âge, il ne se sentit pas tenu des mêmes égards envers son fils. Celui-ci étant incapable de rembourser les dettes, Jean Le roux eut recours à sa tactique préférée et envoya des recors se saisir des terres et d'en expulser le propriétaire. Geoffroy De Lanvaux décida de se maintenir dans ses domaines par la force et repoussa fortement les recors du duc .

Cette guerre fut terrible d'après A. de la Borderie et le duc reçut l'appui d'Alain VI Vicomte de Rohan (1240-1303) qui pour obtenir les faveurs et quelques profits n'eut pas honte d'attaquer lui-même les De Lanvaux. Ceux-ci écrasés par le nombre, furent battus et la seigneurie saisie au profit du duc en 1272. Le duc excepta de la confiscation, ce qui appartenait aux membres de la famille De Lanvaux qui n'avaient pas pris part au conflit (ex: Nicolas De Lanvaux).



Citons maintenant l'Abbé Euzenot :

Les seigneurs du Kéménét et Jean le roux.

En 1247, à propos de contestations relatives à certains droits de navigation prétendus par les seigneurs de Léon et revendiqués par le duc de Bretagne, Hervé sire de Léon, Guihomar, vicomte de Léon, les barons De Lanvaux et de Craon prirent les armes contre Jean le roux. Ils furent battus . Le duc fit prisonniers les barons de Craon et De Lanvaux et ravagea le Kéménét Héboé en grande partie possédé par Hervé de Léon et le baron De Lanvaux³ . Les forteresses des rebelles furent brûlées et démantelées.

Pour se garantir contre de nouveaux soulèvements, le duc multiplia les précautions. Sur la Laïta, il agrandit le château de Carnoët, résidence ducal dont le parc, entouré de hautes murailles s'étendait sur une partie du territoire de Guidel . En Outre, défense fut faite de relever aucune des forteresses détruites pendant la dernière guerre (Traité passé en 1264 entre Hervé de Léon et Pierre de Bretagne, châtelain de Poncallec, le sire de Léon prit l'engagement de ne jamais relever les fortifications du château d'Hennebont, indivis par moitié entre eux et de ne reconstruire aucune forteresse sur les paroisses de Saint-Caradec et de Caudan.

Il est permis de penser que par d'autres traités intervenus, de 1247 à 1264, directement entre le duc et les possesseurs du sol, il fut défendu de rebâtir aucun des anciens châteaux .

³ A la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle Hervé de Léon sire de Chateanneuf, avait épousé la fille de Henri de Kéménét-Héboé . Celle-ci partagea avec son frère, l'héritage paternel, et elle apporta à son mari la moitié du château d'Hennebont, les domaines qui furent ensuite, dit-on, désignés sous le nom de fiefs de Léon et la seigneurie de Tréfaven)

Conclusion

Les avis sont donc partagés⁴. Ce qui est certain, c'est que la période 1240-1272, fut assez mouvementée. Il est possible que jusqu'en 1270, Alain De Lanvaux, seigneur puissant et bénéficiant d'alliances solides ait pu tenir en échec, soit par la force soit par la négociation, la politique d'expansion du duc.

On imagine assez mal ce dernier mettre tant de soins à contrôler et à développer la ville de Quimperlé, pour ne pas tenter par tous les moyens de contrôler la Laïta. Le contrôle de cette rivière a dû être un enjeu important comme en témoigne le nombre de châteaux qui y ont été construits .(Queblen, Clohar-Carnoët, le Rocher royal, le bois du duc.....)

Cette forteresse du Rocher royal devait être comme une épine dans le flanc des territoires de Cornouailles et l'agrandissement du château de Clohar-Carnoët est la preuve du souci du duc de contrôler cette zone.

Certes, ce ne sont que des hypothèses, aucun élément matériel nous permet d'être affirmatif. 1272 reste la date de l'effondrement de la puissance des De Lanvaux. Alain II De Lanvaux fils de Geoffroy, ne put déclarer, lors des montres antérieures qu'un demi chevalier (Jean Kerhervé).

TRAVAUX ET RECHERCHES ACTUELLES

Depuis maintenant un an, les recherches en archives sont restées vaines. Nous avons orienté celles-ci vers la localisation des seigneuries de la commune de Guidel au XIV^e et XV^e siècle. Si la plupart sont identifiables, trois d'entre elles nous intéressent plus particulièrement. La seigneurie de Tridiec appartenant au sieur de Bennerven au XV^e siècle, sans doute située près de Locmaria et les seigneuries de Kerrosebec et de Tregayet (ou Tregayec) dont nous ignorons tout. Sur le site, nous avons entrepris le dégagement de la souche située à l'entrée du site fortifié (les pierres sont extraites une par une et replacées). Les mesures effectuées par le lycée Marie Lefranc n'ayant pu être exploitées, les relevés topométriques continuent sur l'ensemble du site.



Description du site

Coordonnées UTM (X=161.67; Y=2332.28)

WGS 84 (X=461.660; Y=5298.930)

Le site se trouve sur la commune de Guidel, près du village de Locmaria, il domine d'une vingtaine de mètres un méandre de la Laïta en face du pré de la Véchen . Au pied du rocher, s'écoule un petit ruisseau, dont le vallon, assez encaissé le sépare des terres du château de Bothané.

Lorsque l'on arrive par la partie haute du site, rien ne laisse présager la présence d'une fortification. Ce n'est que lorsque l'on se trouve au bord des douves que l'on aperçoit la plate forme centrale. L'ensemble se présente sous la forme d'une demi lune, protégé à l'ouest par la

⁴ Plusieurs historiens (Gouffon de Kerdellech, Pol Potier de Coucy,...) font référence lors de la révolte de 1238 à Olivier de Lanvaux et non à Alain de Lanvaux . Nous n'avons trouvé aucune référence à ce personnage et nous ignorons qui il était exactement. Jean Kerhervé, fait lui référence à deux révoltes distinctes 1236 et 1272.

Le Rocher Royal
Documents photographiques



Photo 1: Douve nivelée au pied du mur n°3



Photo 2: La Laïta vue depuis la tour n° 8

Le Rocher Royal

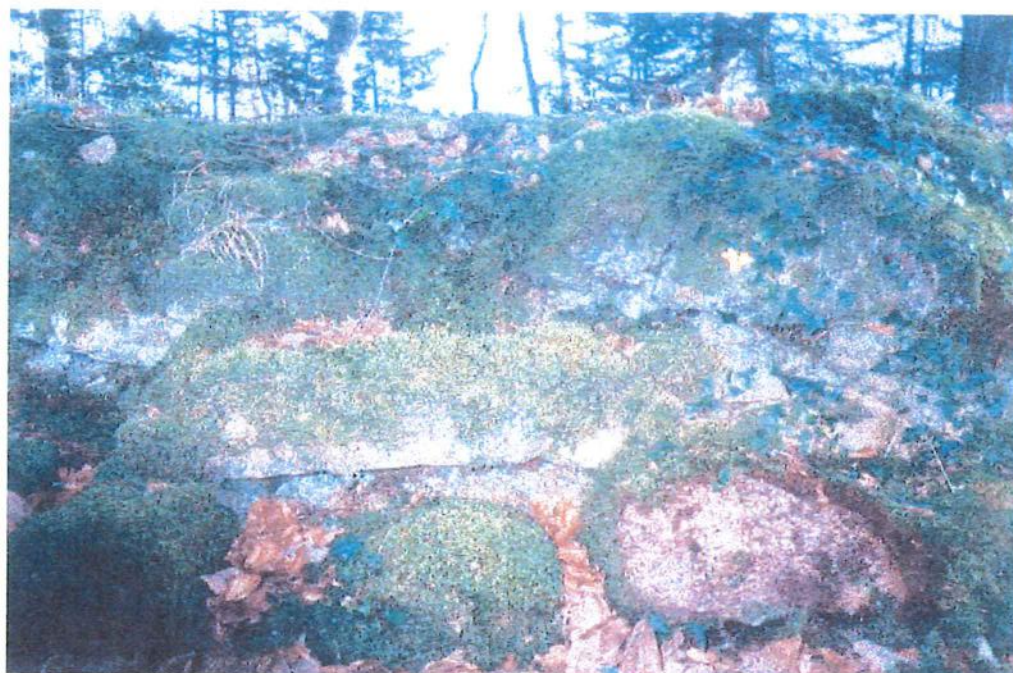


Photo 3: Fondations de la structure centrale n°12



Photo 4: Disposition des pierres du mur n°19

Laïta, à l'est et au nord par des douves profondes d'une dizaine de mètres et au sud par une douve et une barbacane.

Dans une motte classique, la partie centrale domine les sols environnants, grâce à l'apport de terre extraite du creusement des douves. Ici la plate-forme se situe au même niveau, la terre des douves ayant été utilisée pour surélever le rebord extérieur du fossé au nord et au sud ouest, ainsi que pour réaliser la barbacane. Le bord extérieur du fossé est surmonté d'un talus, mais rien ne permet de dire s'il s'agit du réemploi d'une protection déjà existante.

La partie centrale relativement plane dans sa partie est, s'appuie sur un effleurement rocheux visible dans la pente nord. Elle est entièrement entourée d'un rempart dont l'épaisseur atteint par endroit trois mètres quatre-vingt. Ce rempart était renforcé par au moins quatre tours dont les bases sont encore visibles. L'entrée du château se trouve au sud, face à la barbacane et semble constituée de deux petites tours jumelles ou d'une tour porte semi-circulaire. Au centre, les fondations d'une structure rectangulaire sont bien apparentes, elles sont séparées du rempart ouest par un profond fossé dont la pente intérieure a semble-t-il été aménagée par de la maçonnerie.

La disposition de cette fortification ne laisse aucun doute quant à sa fonction principale. Contrôler la Laïta et surveiller les abords de la forêt de Carnoët (le château de Queblen devait être visible) Les terrains alentours sont plus élevés, ce qui exclut la volonté de contrôler ce territoire. Toutes ces observations, permettent d'émettre l'hypothèse, que nous serions en présence d'une fortification du XI^e ou XII^e siècle (postérieure aux mottes classiques) qui aurait évolué jusqu'à la fin du XIII^e siècle⁵.

COMPTE-RENDU DES OBSERVATIONS FAITES SUR LE SITE DU ROCHER ROYAL EN GUIDEL

1 - Mur d'enceinte en pierres régulières : Orienté au 180 magnétique sur une longueur de 9m puis fléchissant au 167 magnétique sur une dizaine de mètres, sa longueur totale est difficilement mesurable, le mur disparaissant à son extrémité nord. Son épaisseur varie de 3.50m à 4 m

2 - Tour circulaire : De rayon extérieur estimé à 5 m, elle semble avoir perdu une bonne partie de son appareillage extérieur car seul subsiste un rayon moyen de 3,60 m. Elle est sans doute creuse mais son rayon intérieur ne peut être défini avec précision (présence d'éboulis de pierres et de terre). Cet ensemble se détériore rapidement car depuis l'automne, de nombreux éboulements se sont produits dans la douve. Il est urgent de déterminer avec précision les dimensions et la structure de cette tour avant qu'elle n'ait complètement disparu.

3 - Mur d'enceinte :

En arc de cercle de rayon moyen 44.50 m, réalisé en pierres régulières sa longueur est estimée à 17 m. Bien que recouvert de terre et de végétation, ses pierres extérieures sont parfaitement visibles.

4 - Tour circulaire :

De rayon extérieur 4,5 m. son appareillage extérieur très régulier est parfaitement visible. Cette tour relativement bien conservée a été dégagée lors des travaux forestiers. De ce fait, les fortes pluies ont entraîné le mortier liant les pierres provoquant quelques dégâts sur la structure. La partie supérieure est entièrement obstruée par de la terre et des pierres

⁵ Des fouilles partielles ont révélé la présence de céramiques du XIII^e et du XV^e siècle

5 - Mur d'enceinte Sud :

Il est réalisé en pierres régulières. Sa partie est, longue de 12,90 m est orientée au 287 magnétique, sa structure et son épaisseur (3.80m) sont parfaitement visibles dans la brèche qui y a été pratiquée. (située à 2.50m de la tour 4, elle mesure 3 m de large). Sa partie est, longue de 6, 60 m est orientée au 327 magnétique.

Ces deux ensembles sont séparés par une partie centrale décrite au paragraphe suivant.

6 - Cet ensemble orienté au 298 magnétique présente une longueur de 9, 70 m et constituait sans doute l'entrée du château. Il se compose de deux structures circulaires dont les centres sont distincts. Leurs bases d'un rayon de 3 m sont visibles dans la pente. Malheureusement, la présence d'une énorme souche en équilibre instable empêche toute observation plus précise. Cette souche emprisonne des éléments importants pour la compréhension du site. Elle a déjà déplacé les pierres en glissant d'un mètre dans la pente. Il nous a paru souhaitable avec l'aide des forestiers de replacer ces pierres à leur endroit initial avant de constater des dégâts plus importants. Sur la partie supérieure de cet ensemble, on peut déceler la présence de deux murs rectilignes orientés au 210 magnétique et espacés de 2 mètres. L'épaisseur de l'un d'eux est mesurable (1, 48 m) tandis que l'autre est en partie masqué par de la terre et des pierres.

7 - Ensemble massif semi-circulaire

Il est constitué de pierres et de terre. Il pourrait masquer un soubassement de la porte d'entrée ou tout simplement être constitué d'éboulis.

8 - Tour circulaire :

Sans doute la mieux conservée de l'ensemble.

Son rayon extérieur est de 6.33m et intérieur de 3 m. Il est possible d'accéder à l'intérieur de celle-ci en passant par le mur d'enceinte ou par une brèche existant dans sa partie Est. Bien que son appareillage extérieur soit très endommagé, sa disposition laisse penser que des éléments importants sont encore conservés sous la végétation.

Au pied de cette tour, vers l'intérieur du château dans un trou percé par les forestiers, il est possible de voir des pierres régulièrement disposées semblant former un pavage. Au pied de cette tour, les pierres sont observables sur une longueur de 10 m dans la pente. Tout en bas dans cette douve il se pourrait que quelques pierres placées de manière rectiligne soient les vestiges d'un mur obstruant l'extrémité de celle-ci

9 -Long mur rectiligne :

Orienté au 225 magnétique, sa longueur est d'environ 44 m mais il disparaît dans sa partie nord. Son épaisseur est de 3m mais une excroissance est visible à son extrémité nord portant son épaisseur à 3.40m. A cet endroit, est également visible un renflement surmonté d'une série de pierres en arc de cercle. (cf para 10). A 15 m environ de son extrémité sud, nous avons remarqué une concentration de pierres de forme circulaire située à 2 m dans la pente.

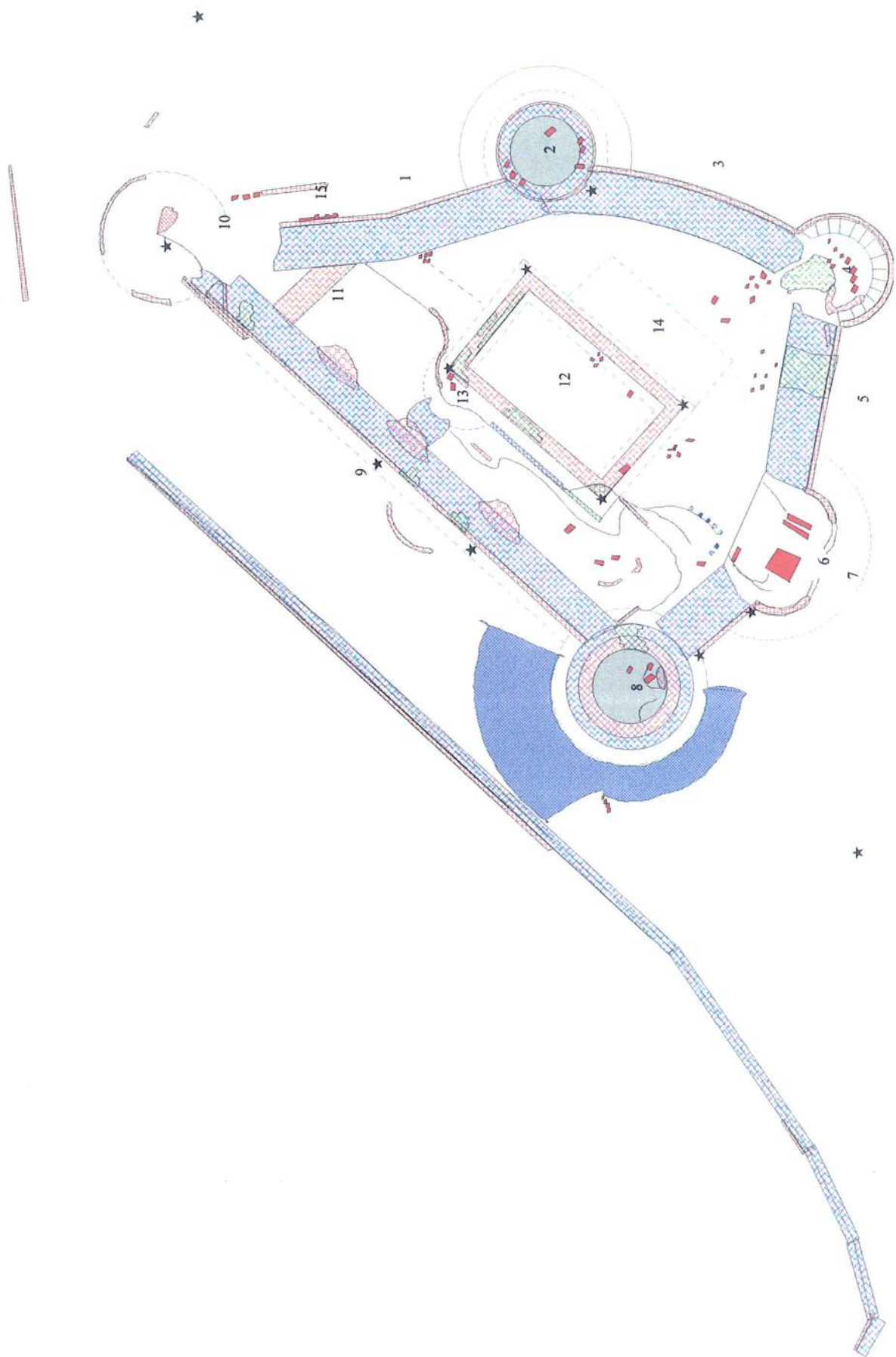
10 - Sans doute la partie la plus énigmatique du château : Certains indices laissent supposer qu'il s'y dressait une tour circulaire de rayon extérieur 5.6 m. Cette tour s'appuyait sans doute sur une structure englobant les remparts et le mur n° 11 comme le laisse supposer l'observation à l'extrémité nord du mur n° 1 d'une excroissance en pierres irrégulières (n° 15) d'une longueur de 3.5m située à l'intersection des murs 1 et 11. De plus à l'extrémité du mur n° 9, il est possible d'observer des pierres disposées en arc de cercle dont le centre serait le milieu du mur n°11 avec un rayon de 6.20m. D'autres pierres disposées, elles aussi en arc de cercle, sont visibles plus au nord respectivement à 12.80m et 16 m du mur n° 11 ainsi que dans la pente nord ouest à 3 ou 4m du sommet. Récemment de nouvelles observations effectuées dans la pente nord ont permis de déceler la présence d'appareillages réguliers de pierres à des distances variant de 10 à 16,50 m du sommet. Notamment un mur situé à 14.7m du sommet dans le 027 magnétique orienté au 265

RIVIERE

carte générale du site
du rocher royal



PLAN DU SITE DU ROCHER ROYAL



d'une longueur approximative de 10.5m. Ceci confirme que cette pente renferme des éléments d'une structure importante bâtie sur un affleurement rocheux.

11 - Mur en pierres régulières

D'une longueur de 11.50m et épais de 2 m, il est orienté au 145 magnétique il constituait peut être la partie arrière d'un ensemble massif contre lequel s'appuyait la tour nord

12 - Partie centrale du château

Elle se présente aujourd'hui sous la forme d'une structure parfaitement rectangulaire dont les orientations sont le 318 et le 048 magnétique et ses dimensions de 10 m pour la largeur et 17. 10 m pour la longueur. Elle est facilement observable par la présence d'un mur émergeant du sol d'une épaisseur d'un mètre environ. Cette structure est construite sur des fondations d'une largeur de 2.20m environ, ce qui peut laisser supposer un réemploi ou une reconstruction. Le long de la partie nord -ouest de cette structure apparaît un décrochement. En effet le mur apparent ne présente semble-t-il qu'une épaisseur d'un mètre. Ce décrochement a

quant à lui une largeur de 1.20m. Seules des fouilles pourraient préciser s'il s'agit d'un décrochement volontaire ou tout simplement le mur de la structure qui apparaît en entier. La présence de nombreuses pierres a été décelée à l'intérieur de la structure avec une concentration particulière à environ 6.50m de l'angle sud - est (mur ?). Au milieu du mur sud à environ 3 m. de son extrémité Est, nous avons découvert une pierre remarquablement taillée et qui ne semble pas avoir été déplacée. Nous l'avons recouverte de terre afin de ne pas attiser la convoitise d'autrui.

13 - Forme grossièrement circulaire

Elle se compose sans doute de pierres et de terre, nous n'avons trouvé dans l'état actuel de nos investigations d'éléments permettant de définir la nature de cet ensemble. Il peut s'agir tout simplement d'éboulis provenant du centre du château.

14 - Deuxième structure rectangulaire : Adjacente au côté sud -est du quadrilatère central, Elle semble plus petite et est beaucoup moins visible, seule la forme du terrain et la végétation dévoilent son possible présence

16 - Pierres apparentes se trouvant de l'autre côté de la douve. Situées dans le 200 magnétique de l'entrée du château, ces pierres disposées de manière régulière sur une largeur de 5m semblent former une allée malheureusement détériorée en partie par le passage d'engins. Il pourrait également s'agir des vestiges d'un muret qui se situait à proximité et qui a été malheureusement détruit. Seules des investigations plus poussées pourraient nous permettre de déterminer la nature de ces vestiges.

17 - Douve :

De forme semi-circulaire, elle protégeait le château du nord à l'ouest en passant par le sud (la partie nord -ouest étant protégée par la Laïta). Malheureusement une ouverture y a été pratiquée dans sa partie Nord et une rampe aménagée au sud. Cette rampe se situe pratiquement dans l'axe de l'entrée du château et des indices intéressants ont sans doute disparus.

La profondeur de la douve varie de 4 à 6 m et sa largeur de 15 à 25 m se rétrécissant Dans sa partie ouest. La majeure partie du fond de la douve a été aplanie par le passage d'engins Cette douve est protégée par un parapet de terre pouvant atteindre 2m de haut dans sa partie est, il disparaît au Sud pour réapparaître à l'ouest. Un muret de pierres surmonte ce parapet dans la

partie sud est, d'une hauteur de 1. 50 m, il est constitué de pierres de même nature que celles du château.

De construction sans doute postérieure il barrait à l'origine l'ensemble du site mais il a été détruit récemment dans le nord et dans le sud pour faciliter l'accès. Au sud-ouest, nous trouvons un tertre artificiel de longueur 55 m évasé dans sa partie Sud, (1 =25m), clos et arrondi au Nord. Cet ensemble formait certainement une barbacane protégeant l'entrée du château. Il serait souhaitable de délimiter exactement son contour pour éviter toute dégradation involontaire ultérieure

18 - Structure carrée

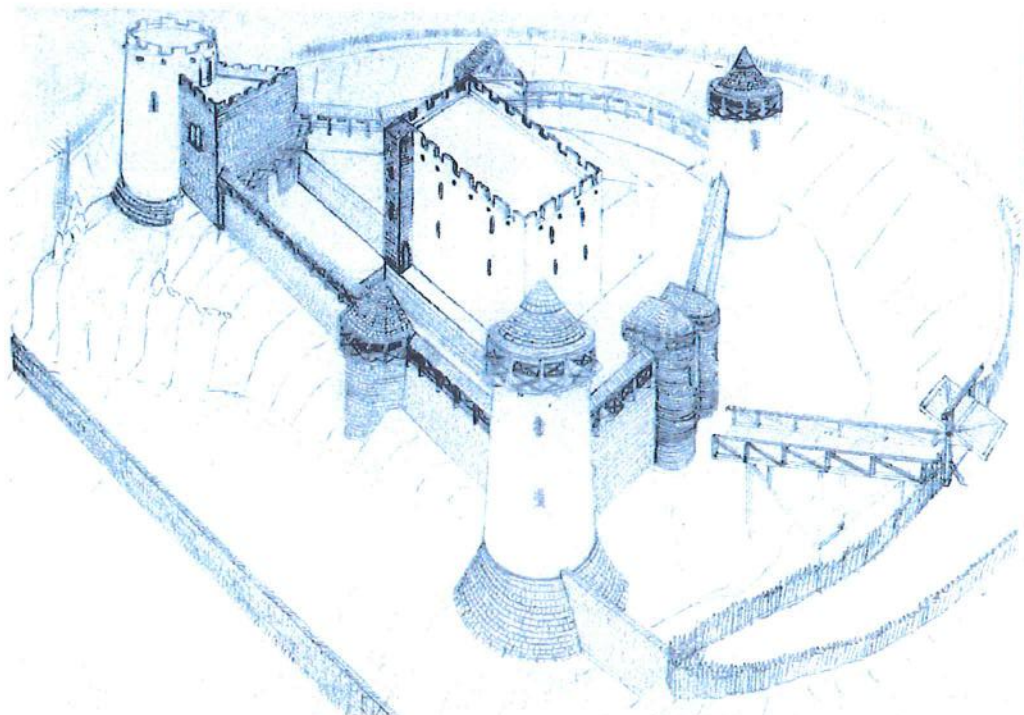
Elle est constituée de pierres et forme un quadrilatère régulier de 5,6 m de côté, situé à 13m dans le 290 magnétique de l'extrémité de la barbacane. Seules des fouilles partielles pourraient permettre de définir la nature exacte de cet ensemble.

19-Mur rectiligne :

Observable dans la pente, à 18 m du sommet, ce mur a échappé par miracle à la démolition lors de l'aménagement du sentier bordant la Laïta. La longueur de ce mur est difficilement appréciable mais il semble commencer au-delà de l'extrémité sud ouest de la contrescarpe de la douve et se terminer à l'aplomb de l'ensemble 10. Il est possible de le suivre sur 80m environs mais l'extrémité sud a été détruite lors du percement du chemin de randonnée. Il est orienté au 047 magnétique mais semble suivre les courbes de niveau, son épaisseur n'a pas encore été définie. Un récent éboulement a permis de mieux étudier la structure. Ce mur est composé d'une chemise extérieure en pierres régulières derrière laquelle sont assemblées à l'aide d'un mortier des pierres plus grossières. Par endroit nous pouvons remarquer une alternance de pierres placées de manière transversale et longitudinale.

Nota:

Sur la partie centrale et sur les murs d'enceinte, les pierres en granit présentent une teinte rougeâtre, qui signifie une exposition à une forte chaleur.

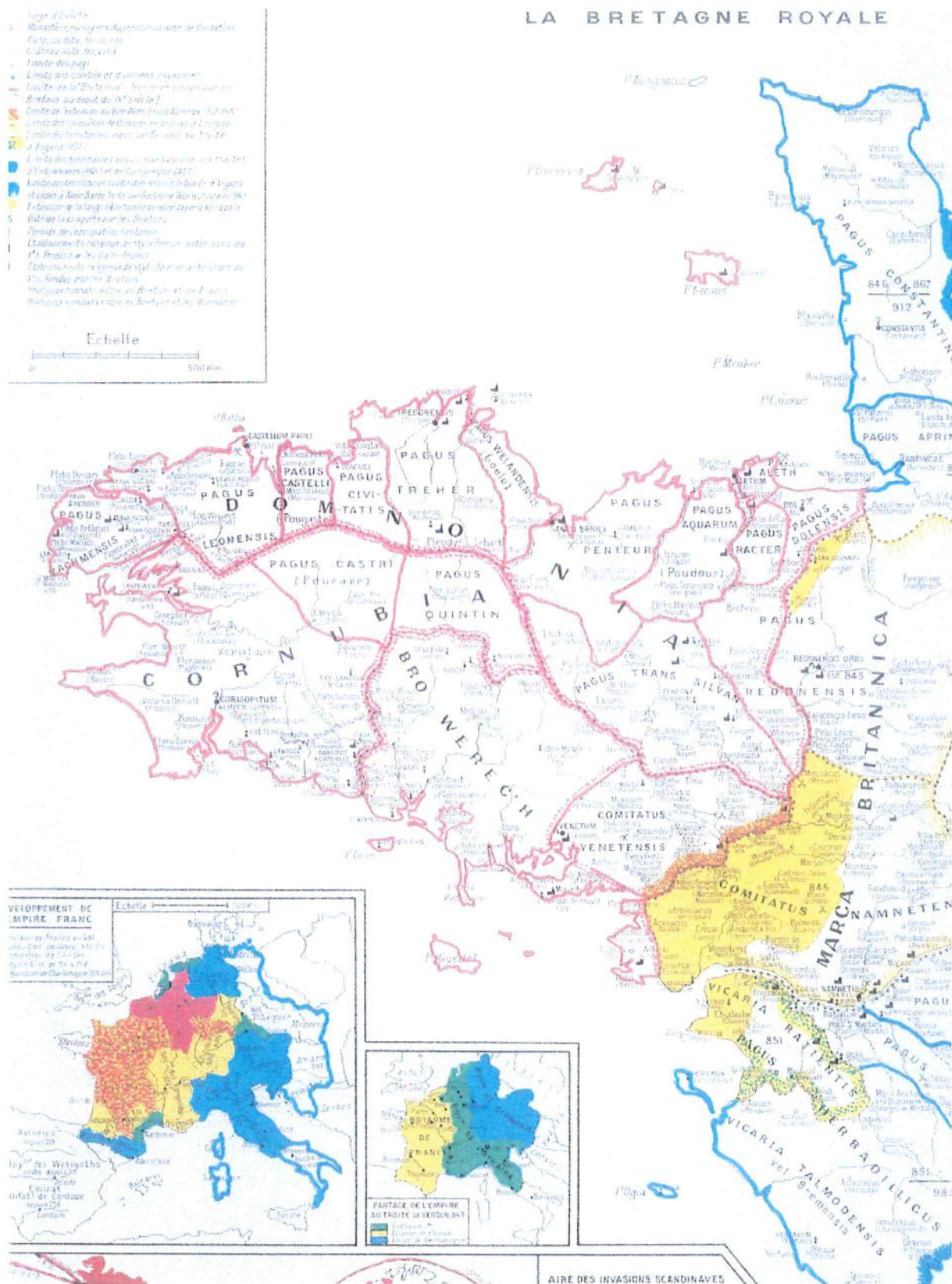


Le château du Rocher Royal, tel que l'auteur s'est plu à l'imaginer.

Le dessin ci-dessus et les blasons qui illustrent l'article ont été réalisés par Philippe Belbéoc'h

ANNEXE 1

LA BRETAGNE ROYALE



Girard

Cheffente.

Brangolle

Suivant l'aveu general deux portions de tenure pres fittée
 a domaine congeable sous l'abbaye de St. Maurice par
 Jacques Laffezou et Jean Le Seauvic sur les quelles deux
 tenues Est due de cheffente q. . . . 5^l. 83q. 11.

Ne se paye pas Le rentier ne porte pas de cette cheffente

aveu aux archieves Du 18 Decembre 1429 rendu par Guillaume
 Deshaux portant de cheffente sur une tenue a
 Brangolle 10q.

aveu des 15 novembre 1497, 21 avril 1512 le 30 avril 1540
 rendu par les religieux du Couvent de l'abbaye de St. Maurice
 portant de cheffente q. 5^l. 63q. 11.



GUIDEL

Cri d'alarme en faveur d'une motte féodale

Une des plus belles mottes féodales du Morbihan, dans le bois du Rocher Royal, à Guidel, a été endommagée par des engins de travaux publics, et des amoureux du patrimoine médiéval ont décidé de porter l'affaire sur la place publique.

Le site est superbe : surplombant les boucles de la Laita, en amont de Saint Maurice, ce promontoire, auquel on accède par Locmaria, est proprement fascinant. Mais pour entretenir plus facilement les arbres qui y prospèrent, des conducteurs d'engins ont récemment élargi les douves qui entourent la motte et même pratiqué une ouverture dans le mur d'enceinte.

Un vestige très précieux

Dans ce bois qui appartient au Département, on a cru sans doute bien faire, mais un examen des lieux plus attentif aurait permis de constater que ces vieilles pierres largement enfouies sous la mousse et les racines constituaient un vestige très précieux du passé. En 1972, déjà, le proviseur du lycée d'Hennobont, Yves Rannou, avait réalisé une étude partielle de ce site pour le compte de la Société d'archéologie du Pays de Lorient, et le président de celle-ci, Georges Pin, est revenu hier sur les lieux : il était accompagné par Philippe Belbéc'h et Bernard Bastier, deux Guidélois passionnés par l'époque médiévale, qui ont souhaité donner l'alerte après avoir dressé un plan du site.

L'endroit ne pouvait que fasciner : la douve est profonde d'au moins six mètres, le mur



Philippe Belbéc'h (à droite) et Georges Pin, consultent le plan du site qui surplombe la Laita.

d'enceinte fait quatre mètres de large, le côté le plus long, côté Laita, atteint 44 mètres, et ce sont au moins cinq tours qui dominaient le site.

Par ailleurs, un bâtiment de 13 mètres sur neuf se dressait entre les remparts ; sans doute servait-il de logement pour les militaires qui étaient affectés dans ce fortin inexpugnable, destiné de toute évidence à contrôler les allées et venues sur la Laita.

Précautions indispensables

On n'en sait pas beaucoup plus, mais la présence de murs épais intrigue ces amateurs éclairés : habituellement, les mottes féodales étaient protégées par de simples palissades en bois. Ici, on est en présence d'installations hautement stratégiques.

Des sondages et des fouilles mériteraient sans aucun doute d'être mis en œuvre par des spécialistes, mais d'ici là, le plus urgent est de faire comprendre qu'en présence d'un tel patrimoine, des précautions infinies doivent être prises pour ne pas détruire d'indices archéologiques. A bon entendeur...

Jean-Jacques Baudet

Motte féodale : une mise au point de François Aubertin

Après l'article sur la motte féodale de Locmaria, paru le 29 février dans nos colonnes, le maire François Aubertin, souhaite émettre quelques observations.

Il évoque d'abord « un examen fait sur place par le président de la Société d'archéologie du pays de Lorient, les services de l'Office national des Forêts, ceux des espaces naturels du Conseil général, ceux de la Direction régionale de l'Action culturelle de Rennes, et ceux de la mairie de Guidel ».

« L'inventaire Natura 2000 »

« Il est utile de rappeler, écrit-il, que ce site fait partie d'un ensemble de 90 hectare, classé en zone protégée, et inscrit à l'inventaire Natura 2000. Il a été acquis par le Conseil général, qui est un opérateur très actif de protection et de gestion des zones sensibles, en particulier à Guidel ».

« L'ONF entretient les espaces boisés avec un amour et un respect de la forêt que chacun peut constater sur place. A ce titre, ses agents ont une politique de coupe et de plantations nécessitant parfois l'ouverture de chemins d'exploitation ».

« Ainsi, poursuit-il, a été tracé un tel chemin à proximité de la motte féodale, après approbation de la Drac... utilisant en partie la douve ».

« Le conservateur de la Drac, qui s'est rendu sur place le 7 mars, a conclu à une perturbation très limitée... »

Et le maire conclut son propos en parlant de « dégradations, en vérité imaginaires ».

Note de la rédaction

Dans cet article où l'ONF n'était cité à aucun moment, il s'agissait simplement de faire remarquer que sur des sites aussi sensibles, une extrême prudence devrait être de rigueur.

Quant aux dégradations « imaginaires », elles existent bel et bien, et nous en avons fait le constat. Le conservateur régional de l'Archéologie le reconnaît lui-même dans un courrier adressé au maire, même s'il relativise la chose.

Il évoque effectivement « une perturbation très limitée, consécutive aux récentes interventions de bûcheronnage ».

« Cependant, poursuit-il, pour gommer définitivement l'impact de ce passage, quelques petits travaux s'avèrent nécessaires. Il s'agit, en particulier, de reformer la brèche du talus de la contre-carpe ouest. Par ailleurs, pour une présentation et un entretien simplifiés, il serait souhaitable de pouvoir faire couper les conifères et arbustes, en ne gardant que les arbres de haute futaie dans l'intérieur du camp ».

« L'importance et l'étendue du site, conclut-il, ne permettent pas d'envisager dans l'immédiat une intervention archéologique ; sa mise en valeur pourrait, pour l'instant, se limiter à la pose d'un panneau explicatif. Pour cette réalisation, il sera nécessaire de prévoir une étude d'archives, ainsi qu'un relevé topographique fin en courbes de niveau ».